



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

## Conseil supérieur de la marine marchande

### SÉANCE PLÉNIÈRE

mardi 28 janvier 2020 de 14h 00 à 17h 30

Union des Ports de France

8, Place du Général Catroux - 75017 PARIS

#### Ordre du jour :

1. **14h 00 à 14h 05** : Approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2019 ;
2. **14h 05 à 14h 15** : Approbation du projet de calendrier prévisionnel des séances plénières du Conseil en 2020 ;
3. **14h 15 à 14h 40** : Examen pour avis du projet de décret portant diverses dispositions relatives aux ports et ayant pour objet une amélioration de la gouvernance des grands ports maritimes, du port maritime de Mayotte et du port maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon. Présentation par la direction des services de transport ;
4. **14h 40 à 15h 20** : Présentation des trois projets de décret qui devront être pris en application de l'article 165 de la LOM, dans le cadre de la dissolution de la CAINAGOD ;
5. **15h 20 à 15h 50** : Présentation des travaux du groupe de travail relatif à « la contribution de l'industrie du transport maritime à la transition écologique » par le rapporteur **M. Segura**, ambassadeur des océans ;
6. **15h 50 à 16h 05** : Examen pour avis du projet de décret relatif au permis d'armement. Présentation par la direction des affaires maritimes ;
7. **16h 05 à 16h 20** : Examen pour avis du projet d'ordonnance transposant la directive européenne n°2018/131, relatif à la garantie financière décès et incapacité, et à l'abandon des gens de mer. Présentation par la direction des affaires maritimes ;
8. **16h 20 à 16h 35** : Examen pour avis du projet de décret, pris en application de l'article L 5435-1 du code des transports, relatif à la mise en œuvre de la convention internationale de 2010 sur les substances nocives et potentiellement dangereuses. Présentation par la direction des affaires maritimes ;
9. **16h 35 à 17h 00** : Modification du décret n°84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la prévention de la pollution, à la sûreté et à la certification sociale des navires, et notamment sur les amendements associés à la délocalisation des décisions individuelles. Présentation par la direction des affaires maritimes ;
10. **17h 00 à 17h 30** : Questions diverses.

